



Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 16 mai 2024 à 19h30 Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 20

Conseillers présents : 15

Conseillers représentés : 4

Date de convocation : 07 mai 2024

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Paola DI MICHELE, Mme Géraldine FURST, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, M. François LAEUFER, Mme Joan MAAGER, Mme Emmanuelle PARISSE

Absents excusés avec pouvoir : M. Jacky NOLETTA, pouvoir à M. Eric HOFFSTETTER
Mme Sabine KROMMENACKER, pouvoir à Mme Emmanuelle PARISSE
M. Pierre KOCH, pouvoir à M. Patrick SIMON
M. Philippe SCHILLING, pouvoir à Mme Fabienne ANTHONY

Absente sans pouvoir : Mme Carole METZ

Objet : Demande de subvention à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn (fonds de concours) pour l'acquisition du corps de ferme 68 rue Principale

Dans le cadre du projet de transformation du corps de ferme 68 rue Principale, la commune de Gries souhaite acquérir le bien, actuellement propriété de l'EPF Alsace. Le prix d'acquisition en 2021 était de 412 000 €, deux annuités ont déjà été réglées par la commune à l'EPF.

Il s'agit d'un projet de service public, avec l'implantation de la bibliothèque municipale, et d'un accueil périscolaire 3-6 ans d'une capacité de 50 places. Un espace d'animations est également prévu autour d'un ancien séchoir à tabac. Le coût global du projet hors acquisition est de 4 M€ HT après le stade APD.

La commune de Gries sollicite la Communauté de Communes de la Basse-Zorn pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 135 000 €, crédit restant disponible sur la période 2020-2026.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,*

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, DECIDE

- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter la Communauté de Communes de la Basse-Zorn pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 135 000 € pour ce projet,
- **DE CHARGER** M. le Maire de signer toutes les pièces correspondantes.

Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Sous-Préfecture le 17 mai 2024
Publiée ou notifiée le 17 mai 2024
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER



Le secrétaire,
Richard VOLTZENLOGEL